



VOLET B

Mod Word 15.1

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20051620

1 0000
au greffe du tribunal de l'enregistrement
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0878 270 563**

Dénomination

(en entier) : **Framaca**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Langeveld 8, 1180 Bruxelles**

Objet de l'acte : Démission et nomination des administrateurs et administrateurs délégués

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire des actionnaires de la société Framaca SA, tenue au siège social le 02 janvier 2020.

1. L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de mettre fin au mandat d'administrateur de :

- la société anonyme « BELGICA », ayant son siège social à 1180 Bruxelles (Uccle), Rue Langeveld 8, inscrite sous le numéro 0412.768.751, laquelle est représentée par Framaca SA, représentée par son représentant permanent Monsieur de BORCHGRAVE d'ALTENA François.

- la société anonyme « Francolimmo », ayant son siège social à 1180 Bruxelles (Uccle), Rue Langeveld 8, inscrite sous le numéro 0876.075.096, laquelle est représentée par Framaca SA, représentée par son représentant permanent Monsieur de BORCHGRAVE d'ALTENA François.

L'assemblée lui donne pleine et entière décharge de sa fonction d'administrateur jusqu'à ce jour.

2. L'assemblée nomme à la fonction d'administrateur, à compter de ce jour :

- Monsieur François de Borchgrave domicilié Avenue des Narcisses 5 à 1180 Uccle, NN. 72.02.22-389.89. Son mandat sera rémunéré.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/04/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

• Réserve
au
Moniteur
belge



Extrait du procès verbal du conseil d'administration de la société Framaca SA tenue au siège social le 02 janvier 2020.

1. L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de mettre fin au mandat d'administrateur-délégué de la société anonyme « BELGICA », ayant son siège social à 1180 Bruxelles (Uccle), Rue Langeveld 8, inscrite sous le numéro 0412.768.751, laquelle est représentée par Framaca SA, représentée par son représentant permanent Monsieur de BORCHGRAVE d'ALTENA François.

Le conseil lui donne pleine et entière décharge de sa fonction d'administrateur délégué jusqu'à ce jour.

2. Le conseil nomme à la fonction d'administrateur-délégué, à compter de ce jour :

- Monsieur François de Borchgrave domicilié Avenue des Narcisses 5 à 1180 Uccle, NN. 72.02.22-389.89. Son mandat sera rémunéré.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Pour extrait conforme,

François de Borchgrave
Administrateur-délégué